



Association Aide
Canada Cameroun

Code de conduite contre l'exploitation et les abus sexuels

Juin 2022



Une des valeurs de l'Association Aide Canada Cameroun (ASSACC) est le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, de sa dignité, ainsi que l'égalité des sexes. Ce code de conduite définit la politique de l'association sur l'exploitation et les abus sexuels.

Objectif

L'objectif du présent code de conduite est d'énoncer clairement aux acteurs internes et externes nos engagements et notre processus pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels dans notre organisme et dans toutes les activités en lien avec nos programmes.

Définitions

L'ASSACC adopte les définitions de l'Organisation des Nations Unies relativement à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels :

- **Exploitation sexuelle** : le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique.
- **Abus sexuel** : toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.
- **Activité sexuelle** : contact physique à caractère sexuel.
Note : les activités sexuelles avec des enfants (personnes de moins de 18 ans) sont interdites. Toute activité sexuelle avec un enfant est interdite quel que soit l'âge local de la majorité ou du consentement, et est considérée comme une atteinte sexuelle. La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense.

Engagements

Dans le cadre de ses projets et initiatives auprès des populations vulnérables des zones rurales du Cameroun, l'ASSACC s'engage à :

- promouvoir un environnement de travail sécuritaire et dépourvu de tout type de harcèlement, de discrimination, d'exploitation ou d'abus ;
- prévenir tous les cas d'exploitation et d'abus sexuels
- bâtir une culture organisationnelle dans laquelle les participants et bénéficiaires de nos programmes se sentent en confiance et en sécurité de discuter et signaler toute forme d'inconduite sexuelle.
- Agir promptement en cas de soupçons concernant des abus sexuels commis par un individu associé à notre organisme.



Association Aide
Canada Cameroun

Principes fondamentaux

La politique de l'ASSACC sur l'exploitation et les abus sexuels est basée sur 3 principes :

Tolérance zéro

L'ASSACC a une politique de tolérance zéro envers toutes les formes d'inconduite sexuelle, y compris l'exploitation et les abus sexuels. Il est strictement interdit d'user de son poste au sein de notre organisation pour exploiter ou abuser sexuellement les personnes que nous sommes censées aider. Tous les employés, les membres du conseil d'administration, les stagiaires, les partenaires, les associés et les bénévoles sont tenus au respect du présent code de conduite. Un formulaire de consentement d'adhésion au présent code doit être signé par toute personne travaillant ou agissant au nom de l'ASSACC.

Prévention

L'ASSACC s'efforce de lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en évitant qu'elle ne se produise en premier lieu, grâce à des processus de sélection de recrutement rigoureux, à la formation de l'ensemble du personnel et des organisations partenaires (si nécessaire) et à la mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation.

Signalement et action

Sous la responsabilité de la Directrice / Directeur des programmes ou du Président / Présidente du conseil d'administration, l'ASSACC répondra de manière professionnelle et opportune à toutes les préoccupations ou allégations d'exploitation ou d'abus sexuels. Tous les rapports seront traités sérieusement, feront l'objet d'une enquête et d'une action si nécessaire, en accord avec les principes de l'approche centrée sur la victime. Des enquêteurs externes seront utilisés si l'ASSACC n'a pas la capacité interne et pour assurer l'impartialité.